



# Saint-Marcel-Bel-Accueil

## BULLETIN DE LIAISON

Mars 2025 - n° 141

### Dans ce numéro :

Informations municipales

Application PanneauPocket

Manifestations des associations

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2025

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Emilie JACQUIER, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Christian SOUILLET DESERT, Jean-Pierre HENICKE.

**ONT DONNE POUVOIR** : Chantal LOMETTI à Jean-Marie OGER, Roland SEIGLE à Samuel DANNA

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur Jean-Marie OGER

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2025 n'amène aucune observation de la part du conseil municipal.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	1 041 813,80 euros
Recettes de fonctionnement :	1 098 399,72 euros
Soit un excédent de clôture de	56 585,92 euros

Dépenses d'investissement :	332 661,07 euros
Recettes d'investissement :	294 677,25 euros
Soit un déficit de clôture de	37 983,82 euros.

Vu l'excédent de clôture en fonctionnement et le déficit de clôture en investissement, le résultat global est de + 18 602,10 euros. Hors la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

### COMPTE DE GESTION 2024

Après avoir constaté que le compte de gestion et le compte administratif étaient identiques, **le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

### AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, **décide d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :**

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068	96 540,35 €
2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	180 927,57 €

## **BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **1 651 508,15 euros**, soit 1 181 889,34,00 € en section de fonctionnement et 469 618,81 € en section d'investissement. Le **Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de l'année 2025.**

## **TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

**- d'appliquer pour l'année 2025 les mêmes taux que pour 2024, à savoir :**

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,75 % ;**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,98 % ;**
- **Taxe d'habitation : 7,63 %.**

## **CONTRATS GROUPES AVEC LE CDG 38 – MUTUELLE SANTE, PREVOYANCE ET ASSURANCE STATUTAIRE**

Le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- Une convention de **mutuelle santé** assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2025**),
- Un contrat groupe d'**assurance statutaire**, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2026**).
- Et, enfin, une convention de **prévoyance** garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce **contrat vient d'être renouvelé**, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Aussi, afin d'offrir aux collectivités la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :**

**1- La mutuelle santé,**

**2- L'assurance statutaire.**

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

## **CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BALCONS DU DAUPHINE PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES POUR LA PERIODE 2019-2024**

Vu le rapport d'observations définitives suite à ce contrôle émis par la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes et la réponse écrite du président en exercice pour la période 2020-2024, consultable en mairie ;

Vu le rapport séparé sur la gestion de la commune de Crémieu et de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné dans le cadre de l'enquête nationale sur l'accès des jeunes au sport concernant les exercices 2019 et suivants, émis par la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes, consultable en mairie ;

Considérant qu'un débat s'est tenu suite à la présentation de ces rapports au sein du conseil municipal ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

**- PREND acte de la présentation du rapport d'observations définitives suite au contrôle émis par la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes pour les exercices 2019 et suivants et de la réponse écrite du président en exercice pour la période 2020-2024 ;**

**- PREND acte de la présentation du rapport séparé sur la gestion de la commune de Crémieu et de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné dans le cadre de l'enquête nationale sur l'accès des**

jeunes au sport concernant les exercices 2019 et suivants, émis par la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes ;

- **AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BALCONS DU DAUPHINE ET BILAN DES ACTIONS 2024 DU PROJET TERRITOIRE**

Vu le rapport d'activité 2024 et le bilan des actions 2024 du projet de territoire des Balcons du Dauphiné ;

**Le conseil municipal PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes et du bilan des actions 2024 du projet du territoire et AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

### **DIVERS**

**Stade :** Suite aux travaux de requalification effectués par la commune l'année dernière, le terrain vient d'être classé en catégorie C pour une durée de 10 ans par la Fédération Française de Rugby. Cette catégorie permet de recevoir des rencontres en divisions fédérales, espoirs nationaux et fédéraux 1, de certaines phases finales des championnats de France et de divisions féminines « élite ».

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Mme Rolande BONNAIRE – Montée des Perrières – parcelles C 2379, 2381 et 2382 pour 1143 m<sup>2</sup>

La commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption.

### **Permis de construire accordé**

DESSAINTJEAN Jean-Paul – Montée des Perrières – Construction d'une maison individuelle avec garage

### **Déclarations de travaux**

Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné – Montée des Perrières – Aménagement cours extérieure

BOSSY Dominique – Chevalière – Transformation d'une partie du garage en chambre

BLOCAILLE Pierre – Loras – Réfection des façades

PROD'HOMME Yohan – Le Girerd – Création d'une pergola

BORNAREL Jean-Pierre – Chemin du Plateau – Ouverture d'une fenêtre

BRANCHARD Pierre – Chemin de Milieu – Création d'un abri type pergola

ESTEBAN Thomas – Rue du Stade – Création d'une piscine

AILLERIE Yannick – Loras – Réfection des façades

MASSON Virginie – Pan Perdu – Réfection de la toiture

ESTEBAN Georges – La Garnière – Création d'une pergola

RICOL Dominique – Pan Perdu – Changement des menuiseries

VIDAUD Jacqueline – Montée de la Cure – Changement des menuiseries

CHARLET Jean-Jacques – Le Loup – Rénovation de la toiture + isolation de l'habitation

MORO Jeanne – Le Loup – Isolation de l'habitation par l'extérieur

MORANDIN Ludovic – Chemin de Pernet – Création d'un pool house

LTR ENERGIE – Chemin des Baillères – Pose de panneaux photovoltaïques en toiture

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 11 AVRIL 2025**

## **INFORMATIONS COMMUNALES**

### **PANNEAUPOCKET**

Pour mieux vous informer et vous alerter, la commune s'est équipée de l'application PanneauPocket.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez et quand vous le voulez.

Simple et gratuit, il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone ou votre tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou Playstore.

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur jaune situé à côté de son nom. Pas besoin de créer de compte ! Bonne utilisation.

## **RECENSEMENT A 16 ANS**

**Cette démarche obligatoire s'effectue en mairie.**

Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou au consulat ou service diplomatique français s'il réside à l'étranger.

**Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16 e anniversaire.** Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Lors de son recensement, le jeune doit fournir : une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...), son livret de famille et un justificatif de domicile (facture EDF, télécom...)

## **URBANISME**

Pour rappel, toute modification extérieure d'un bâtiment doit faire l'objet d'une déclaration d'urbanisme en mairie.

Les ravalements de façade, reprise des joints, changement des menuiseries, peinture des volets.....sont soumis à déclaration préalable de travaux. Pour tout renseignement, le secrétariat se tient à votre disposition.

(tél : 04.74.27.24.08 ou mail : [mairie@saintmarcelbelaccueil.fr](mailto:mairie@saintmarcelbelaccueil.fr))

## **ASSOCIATIONS**

### **CHAUFFE MARCEL**

La saison 2024-2025 bat son plein dans la joie et la bonne humeur. Nous préparons activement notre prochain spectacle...

Si vous souhaitez passer une soirée de détente et de rire, rendez-vous : **Samedi 12 avril à la salle des fêtes à 20h.**

Nous vous attendons nombreux, vous ne le regretterez pas ! Entrée au chapeau.

### **TOUS EN FORME**

L'association tous en forme vous informe de ses activités :

Le 25 mars, marche de 5,6 km ouverte à tous, départ à 9h de la salle des fêtes

Le 20 juin, repas des adhérents Tous en forme à 12H

Le 02 juillet, assemblée générale Tous en forme à l'annexe salle des fêtes

Cette saison nous avons mis en place une activité de Self-Défense. Le vivre bien ensemble est le but recherché par l'association, mais force est de constater que notre environnement journalier a évolué. Il est nécessaire à chacun d'entre-nous jeunes ou moins jeunes de faire face dans les meilleures conditions à toutes les situations qui peuvent se présenter. Aussi comme dans certaines communes nous proposons une initiation de Self-Défense, le Krav Maga une technique parmi d'autres. Le but n'est pas de devenir invulnérable mais de garder son sang-froid, de connaître et pratiquer les gestes minimums pour faire face à des situations incongrues pouvant, à l'extrême, devenir dangereuses. Cet enseignement réalisé par un professionnel diplômé s'adresse et s'adapte à tous les âges, des jeunes enfants (7 ans et plus) jusqu'à des personnes du 3ème âge.

Nous proposons une séance un mercredi par mois pendant les périodes scolaires de 18h30 à 20h à l'annexe de la salle des fêtes, en principe le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois. Les 2 prochaines séances auront lieu les mercredi 26 mars et 16 avril 2025. Le tarif individuel est de 8€ la séance, plus une inscription à l'association de 11€ pour la saison, pour celles et ceux qui participeront à plusieurs séances.

La prochaine séance de Do-In aura lieu le mercredi 9 avril de 18h30 à 19h45 à l'annexe de la salle des fêtes.

Les randonnées pédestres sont annoncées sur le panneau lumineux de la mairie et sur Panneau Pocket.

Pour toute information complémentaire bien vouloir nous contacter sur le mail de l'association.

[tousenformesmba@gmail.com](mailto:tousenformesmba@gmail.com)

### **SMGTA**

Le 9 mars 2025 a eu lieu la journée « Saucisses Polenta ». Nous avons eu le plaisir d'accueillir environ 80 personnes autour de la table dans la bonne humeur. De nombreux Saint-Mariots et habitants des villages alentours sont venus à la buvette et ont acheté des saucisses ou de la polenta à emporter. Merci à toutes les personnes venues nous rencontrer ainsi qu'à tous les adhérents qui participent activement à nos manifestations.

**Rendez-vous le 27 avril 2025** pour la transhumance avec les activités habituelles : défilé des moutons, aligot-saucisses et marché des producteurs.

## SOU DES ECOLES

Réservez d'ores et déjà **vosre samedi 10 mai** !

L'Equipe du sou des écoles sera présente près de la fontaine du village de 8h30 à 12h pour une vente de fleurs, plants de légumes et herbes aromatiques en collaboration avec l'horticulteur Latour de St Chef.

Nous vous attendons nombreux !

## REPAIR CAFE

Toujours le même enthousiasme de nos équipes de bénévoles à accueillir les demandes croissantes de réparations. Le bouche à oreille est certainement pour beaucoup dans cette réussite.

Rappel des prochaines séances : **19 avril - 17 mai - 21 juin** –

**Toujours à la Maison du Patrimoine de 8h30 à 12h00.**

Comme toujours, laisser libre le parking « commerçants » et privilégiez les parkings derrière l'église et du champ de foire. Si vous avez un objet lourd (four ou autre) vous pouvez, temporairement, vous engager dans l'impasse devant l'entrée de la MDP pour permettre son déchargement.

Rendez-vous aux prochaines séances et surtout ne jetez rien, il y a toujours l'espoir de faire revivre des appareils hors service. Renseignements : [repaircafe.smba@gmail.com](mailto:repaircafe.smba@gmail.com)

## ACAP

### **Exposition Peinture**

L'ACAP accueille **Jean Marc Effantin** pour une exposition : **Peintures grandeur nature**, à la Maison du Patrimoine les 22-23 Mars 2025 de 10h -12h et 14h -18h.

Habitant à Saint Marcel Bel Accueil, Jean Marc Effantin, nous donnera à voir des huiles sur toile et des encres sur papier. Venez découvrir des univers très différents et très riches issus d'un talent exceptionnel.

## ASSMIDA RUGBY

A noter sur votre agenda du mois de Mars :

Les équipes de jeunes M16 et M19 joueront sur le stade de l'Isle d'Abeau **le samedi 22 mars**.

La dernière rencontre de championnat séniors se jouera sur le stade du Girerd le **dimanche 23 mars** : ASSMIDA – FAUCIGNY MONT BLANC avec un repas d'avant match. (PAELLA)

A très bientôt sur les terrains pour encourager nos Rouges et Blancs ....

## LE RIDEAU ROUGE

Une nouvelle représentation de la pièce de théâtre ROUDOUDOU aura lieu **le vendredi 25 avril à 20h30** à la salle des fêtes de la commune. A cette occasion, la compagnie jouera pour l'association « Envol Autisme ».

## A VOS CALENDRIERS

### MARS

<b>Week-end 22 et 23</b>	<b>ACAP</b>	Exposition de peintures grandeur nature	<b>MDP</b>
<b>Dimanche 23</b>	<b>ASSMIDA Rugby</b>	Repas d'avant match	<b>Stade</b>

### AVRIL

<b>Samedi 12</b>	<b>Chauffe Marcel</b>	Spectacle d'improvisation	<b>SDF</b>
<b>Samedi 19</b>	<b>RepairCafé</b>	Atelier bricolage et réparation	<b>MDP</b>
<b>Vendredi 25</b>	<b>Le Rideau Rouge</b>	Soirée théâtre « Roudoudou »	<b>SDF</b>

*SDF = salle des fêtes MDP = maison du patrimoine*

## RAPPEL

Nouveau à Saint-Marcel-Bel-Accueil

« **FaSyl'hit** la vie » entreprise pour l'assistance administrative, pour l'aide numérique, pour l'accompagnement en extérieur (à pied ou véhiculé) pour des prestations à domicile.

Contactez Fabienne Lenoir 07 60 73 78 27 ou envoyer un mail à [fasyhlhitlavie38080@gmail.com](mailto:fasyhlhitlavie38080@gmail.com)